

LE SAGE

du bassin versant de la Sèvre Nantaise et les collectivités locales



Le SAGE de la Sèvre Nantaise accompagne les collectivités locales dans leur démarche de développement durable liée à l'eau.

Édito

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise a, cette année, choisi de vous présenter quelques actions remarquables menées par les collectivités du bassin versant. Les collectivités ont un rôle d'exemplarité auprès de la population ; il est apparu important de valoriser les actions menées en faveur de la qualité de l'eau et des milieux afin d'inciter le plus grand nombre à s'engager dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Dominique MAUDET

Le bassin de la Sèvre Nantaise est confronté à des problèmes de pollution : pesticides, phosphore, nitrates... La diminution progressive des zones humides sur nos communes accentue cette dégradation de la qualité de nos rivières. Egalement, l'eau se fait rare l'été, et nous nous devons d'économiser cet « or bleu ».

Plusieurs missions ont été confiées aux communes :

Extrait du programme d'actions du SAGE Sèvre Nantaise pour les communes :

Assainissement

- Traitement du phosphore
- Bon niveau de sécurité de collecte des eaux usées
- Renforcement du traitement et de la collecte en amont des sites de baignade existants ou à reconquérir
- Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif.

Eau potable

- Programme d'économies d'eau (pertes en réseaux, consommations, communication).

Espaces publics, voirie

- Formation des agents communaux à l'amélioration des pratiques de désherbage
- Réalisation de plans de désherbage des espaces publics
- Gestion écologique des espaces naturels publics .

Urbanisme

- Prise en compte des orientations du SAGE dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales)
- Réalisation d'un diagnostic environnemental communal partagé (recensement des haies et des zones humides...)
- Prise en compte des prescriptions des Plans de Prévention des Risques Inondations.

Comment réduire l'usage des pesticides ?

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise sensibilise les élus et les agents des communes à la problématique « pesticides »

Le SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise préconise, pour remédier à la pollution importante de l'eau par les pesticides, la mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation des usagers non agricoles de ces produits. Depuis plusieurs années, des formations sont proposées par l'Institution aux agents des communes. Ainsi en 2008, ce sont près de trente agents du bassin qui ont pu bénéficier d'une formation sur la bonne utilisation des pesticides, la mise en place d'un plan de désherbage communal, et les techniques alternatives au désherbage chimique. Egalement, l'Institution a organisé le 27 novembre 2008, au Puy-St-Bonnet, une journée de sensibilisation et de démonstration de techniques alternatives. Environ 80 personnes ont participé à cette journée.

Plusieurs communes du bassin se sont d'ores et déjà engagées dans cette politique de protection



Journée de sensibilisation au Puy-St-Bonnet (Maine-et-Loire)



Réglage des pulvérisateurs lors de la formation d'agents communaux, La Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres)

Le Pays de Pouzauges (Vendée) accompagne les communes pour l'utilisation des techniques alternatives aux pesticides

Depuis 10 ans maintenant, la question de la qualité de l'eau fait l'actualité des communes du Pays de Pouzauges. Notamment, des plans de désherbage ont été mis en place dans chacune des 13 communes du territoire communautaire, à l'initiative de Vendée Eau. Cet outil de gestion différenciée des espaces publics permet de mieux appréhender les pratiques en matière

d'utilisation des produits phytosanitaires mais également d'anticiper cette question lors de nouveaux aménagements. Ainsi, tous les 2 ou 3 ans environ, ces plans de désherbage sont remis à jour. Outre une diminution d'utilisation de près de 70% des pesticides pour certaines communes, des aménagements alternatifs sont réalisés pour diminuer encore plus l'usage de ces produits.

À savoir

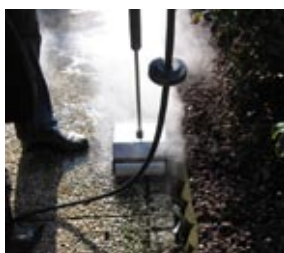
La communication est essentielle, si vous vous engagez dans un plan de désherbage Communal. Elle favorise l'acceptation de l'herbe en ville par tous.

La communauté de communes possède un parc de matériel intercommunal qui permet aux communes d'employer des techniques alternatives à l'utilisation des pesticides :

- Une défoureuse et des aérateurs à disques pour les terrains de football permettent de ne pas utiliser de traitements sélectifs pour extraire la mousse et autres plantes étrangères aux gazons des terrains.
- Un broyeur de végétaux pour réinvestir les déchets de tailles des espaces verts en paillage biodégradable. Cette technique permet également des économies d'arrosage. Très utilisé, ce matériel contribue à l'embellissement des massifs et un gain de temps dans leur entretien.

- Un désherbeur thermique par eau chaude sous pression (vapeur) pour supprimer les traitements chimiques de voiries.

Ce matériel est intégré au plan de désherbage et chaque commune peut programmer exactement le temps et le linéaire d'utilisation grâce à la cartographie réalisée au préalable. Tous les agents municipaux ont été formés à l'utilisation du matériel.



Ce service mis à disposition des communes permet donc d'agir concrètement pour améliorer la qualité de l'eau, tout en montrant l'exemple aux habitants. Le but est que, à terme, les comportements plus respectueux soient adoptés par la population.

Démonstration du désherbeur thermique à eau chaude
Source : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Comment concilier arrêt du désherbage chimique et embellissement de la commune ? L'exemple de La Haye-Fouassière (Loire-Atlantique)

La commune de La Haye-Fouassière, située à 15 km au sud-est de Nantes, compte 1181 hectares, dont la moitié plantée de vignes.

Engagée dans une démarche environnementale depuis une quinzaine d'années, la commune fut pionnière pour gérer son fleurissement différemment :

- remplacement peu à peu des plantes annuelles par des plantes vivaces, qui nécessitent moins d'entretien, moins d'engrais, et moins d'arrosage ;
- plantations en pleine terre plutôt qu'en jardinières ou en vases suspendus, gourmands en eau ;
- élimination des plantes trop sensibles aux maladies ;
- plantations d'arbustes et de plantes à feuillages.

Ainsi, la commune offre un fleurissement naturel parfaitement intégré à son environnement. Elle parle d'ailleurs davantage d'embellissement que de fleurissement.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'eau, La Haye-Fouassière a engagé, depuis, d'autres techniques pour limiter le recours aux pesticides :

- utilisation de paillages organiques ;
- recours à des « auxiliaires » (exemple : nématodes), pour lutter contre les principaux agresseurs présents sur les végétaux ;
- achat d'un désherbeur thermique à gaz en 2008 ;
- acceptation de l'herbe dans certains espaces.

Le résultat de cette « gestion de l'herbe » est significatif : désormais aucun pesticide n'est utilisé par la commune, hormis sur le cimetière (environ 2 litres/an) et le terrain de football (environ 2 litres/an).

Cette démarche a été récompensée en 2005 par l'obtention du label quatre fleurs, qui valorise l'embellissement de la commune.

La commune souhaite désormais explorer d'autres pistes. Ainsi les prochaines étapes de la gestion de l'herbe dans la commune sont :

- Repenser la conception de certains sites pour que la gestion de l'herbe y soit plus facile. Notamment revoir la nature des revêtements, en les adaptant à l'utilisation qui est faite pour chaque espace.



Espaces verts à La Haye-Fouassière

- Inciter les habitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de leur santé, en communiquant davantage dans le bulletin communal, en invitant la population à des réunions sur le sujet et à des sorties thématiques.

Comment économiser l'eau sur une commune ?

Des économies d'eau à Roussay (Maine-et-Loire)

La commune de Roussay s'est fixé l'objectif de réaliser des économies d'eau potable grâce au stockage et à l'utilisation des eaux pluviales.

La commune dispose d'une réserve d'eau recueillant les eaux pluviales et de ruissellement de la zone de loisirs comprenant les terrains de football, les toitures et parkings de la salle polyvalente et de loisirs. Cette réserve alimente l'arrosage des terrains de football et des espaces verts communaux. Cependant, elle n'est pas étanche et peut s'assécher en période estivale.

La commune doit alors utiliser de l'eau potable pour alimenter tous les arrosages.

Pour assurer un stockage annuel suffisant, la commune a programmé des travaux d'étanchéité sur le bassin. Cette action est soutenue à hauteur de 65% par la Région Pays de la Loire, via le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV).

Ce projet a le double intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche en faveur de l'environnement tout en favorisant des économies sur les factures d'eau.

Réaliser un diagnostic environnemental : un moyen d'améliorer notre connaissance du territoire

Monnières (Loire-Atlantique) : commune pilote du diagnostic environnemental

À savoir

Un PLU n'est pas recevable s'il ne comprend pas de diagnostic environnemental.

Le SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise demande aux communes de réaliser un diagnostic environnemental (recensement des haies et des zones humides) et de l'annexer à leur document d'urbanisme, selon une méthode déterminée. Monnières, commune pilote, a travaillé avec un groupe local de pilotage de 20 personnes pour réaliser ce travail : « un panel de toute la sociologie monniéroise » selon Albert MECHINEAU, 1^{er} adjoint de la commune.

	Superficie (ha)	%
Zones humides potentielles (issu de la prélocalisation)	215	21,96
Zones humides effectives	35,8	3,66
Superficie totale de la commune	979	100

Les zones humides représentent un peu moins de 4 % de la commune de Monnières, les 2/3 sont en bon état.

Monnières compte une faible densité de haies : près de 21 mètres linéaires de haies par hectare (contre 75 à 125 mètres en région bocagère). 90% des haies sont en bon état.

Le diagnostic, validé à l'unanimité, a été l'occasion de sensibiliser la population à l'importance des zones humides et des haies et à la nécessité de préserver ces milieux.

Il est perçu comme un document d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire. L'étude a ainsi rencontré un franc succès sur la commune, et a montré l'importance de la proximité et de la concertation sur les thématiques zones humides et haies.



Le groupe local de pilotage sur le terrain.

« On a vu monter l'appropriation de la démarche au fil des diverses réunions pour aboutir à des débats très intéressants et très riches. Les chasseurs et les viticulteurs se sont rencontrés pour la première fois pour discuter des zones humides et des haies, ceci de manière très vivante et très courtoise. Une participation active d'un groupe plein de promesses pour l'avenir !

En terme de gestion pour l'avenir et de réflexion collective sur un espace communal, le diagnostic environnemental sera certainement une manière pour les interlocuteurs locaux d'« objectiver » leurs considérations et non pas de s'enfermer chacun dans des raisonnements de chapelle ».

Albert MECHINEAU, 1^{er} adjoint de Monnières

Une réalisation à grande échelle : l'expérience du Grand Mauléon (Deux-Sèvres)

Le Grand Mauléon (7 communes associées) a réalisé en 2008, son diagnostic environnemental.

Au total, 230 personnes ont été contactées et rencontrées, majoritairement les agriculteurs du territoire ainsi que quelques particuliers propriétaires de terrains non agricoles (plans d'eau, terrains de loisirs...). Chaque phase d'inventaire a été suivie d'une réunion publique. Le comité de pilotage a validé le travail et les orientations de gestion le 12 janvier 2009.



Zone humide à La Chapelle-Largeau.